

**Ministry of Advanced
Education and Skills
Development**

**Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Formation
professionnelle**



Program Delivery Support
Branch

Direction du soutien à la prestation
des programmes

Note de Service

Destinataires : Services d'emploi, Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, Service d'aide à l'emploi de l'Ontario, Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, Accès aux emplois d'été pour les jeunes, et fournisseurs du Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes

Expéditrice : Teresa Damaso
Directrice, Direction du soutien à la prestation des programmes
Division de l'emploi et de la formation
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP)

Date : **Le 30 juin 2016**

Objet : Rapport trimestriel d'étape et d'ajustement pour : Services d'emploi, Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, Service d'aide à l'emploi de l'Ontario, Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, Accès aux emplois d'été pour les jeunes, et Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes
Rapport trimestriel de données agrégées pour le Service d'aide à l'emploi de l'Ontario

Note de Service No : **PCA2016-M003**

La présente note de service vise à fournir à votre organisme des renseignements sur l'introduction du Rapport trimestriel d'étape et d'ajustement (RTEA) pour les Services d'emploi (SE), la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCAOE), le Service d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO), l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ), l'Accès aux emplois d'été pour les jeunes (AEEJ), et le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes (POMEJ), ainsi que le rapport trimestriel de données agrégées (RTDA) pour le Service d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO)

Ce Qui Se Passe

Les formulaires du RTDA/RTDA 2016-2017 sont maintenant disponibles dans l'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO). Ces formulaires visent à offrir une méthode uniforme de production de rapports et de commentaires concernant l'accomplissement des engagements en matière de rendement, l'atteinte des autres résultats attendus et la gestion du programme.

Le RTEA est actuellement un rapport cumulatif sur le rendement dans lequel les fournisseurs de services doivent inscrire les domaines dans lesquels ils connaissent un faible rendement, la cause de ce rendement et les mesures qu'ils prendront pour corriger le tir et respecter les engagements de l'entente d'ici la fin de celle-ci.

Le but des RTDA/RTDA est d'accroître la capacité organisationnelle des fournisseurs de services et d'assurer l'amélioration continue de la prestation des programmes.

Le Point Sur Les Rtea/Rtda

POMEJ/SE : Le RTEA 2016-2017 pour les SE contient maintenant des questions ayant trait au POMEJ. En ce qui concerne le premier trimestre, les données globales nécessaires pour pouvoir fournir des renseignements sur les exigences concernant les ateliers offerts dans le cadre du POMEJ ne seront pas disponibles. Par conséquent, les fournisseurs de services devront donc trouver eux-mêmes les données pour répondre aux questions relatives au POMEJ.

ICTA : Étant donné que l'ICTA prendra fin le 31 mars 2017, une nouvelle question a été ajoutée pour connaître l'efficacité de l'initiative et obtenir des recommandations au sujet de la conception ou de la prestation d'autres programmes visant à répondre aux besoins des travailleurs âgés. Cette question ne sera posée que pour le quatrième trimestre.

PAEJ/AEEJ : Le RTEA est introduit pour le PAEJ et le programme AEEJ pour 2016-2017. La première date limite de présentation du RTEA pour le PAEJ est le 15 juillet 2016. Pour ce qui est du programme AEEJ, la première date limite de présentation est le 17 octobre 2016 en raison de la disponibilité des rapports Qualité des services en détail du Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO).

Pendant toute la durée de l'entente, il faudra utiliser un formulaire de RTEA pour chacun des points de service. Les fournisseurs de services sont tenus de présenter les renseignements demandés au plus tard aux dates limites fournies par l'ESFP.

La première date limite de présentation du RTEA pour les POMEJ/SE, SCAOE, ICTA et PAEJ est le 15 juillet 2016 et pour l'AEEJ, c'est le 17 octobre 2016.

La première date limite de présentation du RTEA pour le Programme de SAOE est le 8 juillet 2016.

Pour les SAEO, ICTA, PAEJ et AEEJ, veuillez consulter les instructions ou le guide du personnel inclus dans chaque programme.

La date limite pour la réponse de MESFP pour **tous les programmes** a été modifiée. Les conseillères ou conseillers en emploi et en formation devront dorénavant envoyer leur réponse au plus tard dix jours ouvrables après la date limite de présentation des RTEA/RTDA par les fournisseurs de services. Les fournisseurs de services sont tenus de présenter les renseignements demandés au plus tard aux dates limites fournies par l'ESFP.

Pour toute question concernant les RTEA/RTDA pour les SE, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.